

ENNAKL

A U T O M O B I L E S

Importateur officiel de



BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2022 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approve les opérations et conventions citées par ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire approve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2022 comme suit :

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire approve la distribution du premier dividende au taux de 65%, soit 0,65 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 30 Juin 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	31 307 735,192
Résultat reporté	206,267
Réaffectation de réserves pour réinvestissements exonérés	11 000 000,000
Résultat distribuable :	42 307 941,459
Dividendes 65% de capital soit 0,650 Dinars/action	19 500 000,000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat distribuable)	939 232,056
Autres réserves	21 860 000,000
Report à nouveau 2022	8 709,403

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 21 mars 2023, d'allouer aux membres du conseil d'administration un montant de cent quarante mille (140.000) dinars bruts et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2023.

L'Assemblée générale délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs et de fixer les délais de versement dudit montant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 21 mars 2023, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale de trente mille (30000) dinars bruts pour l'exercice 2022, et délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de définir les conditions de répartition et les délais de versement de cette rémunération.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur Monsieur Fathi MESTIRI arrive à échéance lors de la présente Assemblée, en conformité avec la réglementation tunisienne en vigueur et notamment les dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration, décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025, l'administrateur indépendant Mme Lobna FENI

Cette nomination est en conformité avec les critères prévus par l'article 17 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 Mars 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, en conformité avec la réglementation tunisienne en vigueur et notamment les dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres représentants des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration, décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025, l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires marocains Mme Siham EL MACHTANI IDRISI.

Cette nomination est en conformité avec les critères prévus par l'article 17 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 Mars 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- La société PARENIN
- Monsieur Abdellatif HAMAM

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025, l'administrateur suivant :

- La société PARENIN

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateurs	Echéance du mandat (AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice)
Monsieur Ibrahim DEBACHE	31 décembre 2023
La société COMAR	31 décembre 2023
la société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)	31 décembre 2023
la société Poulina Group Holding (PGH)	31 décembre 2023
Monsieur Malek CHAHED représentant les actionnaires minoritaires sur la bourse de Tunis	31 décembre 2023
La société Tunisie Leasing & Factoring	31 décembre 2024
La société Partner Investment (SPI)	31 décembre 2024
Mme Sonia Harrouch Mehri (Administrateur Indépendant)	31 décembre 2024
Mme Siham EL MACHTANI représentant les actionnaires minoritaires sur la bourse de Tunis	31 décembre 2025
Mme Lobna Feki (Administrateur Indépendant)	31 décembre 2025
La société PARENIN	31 décembre 2025

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Bilan au 31/12/2022 après affectation du résultat de l'exercice 2022			
En Dinar Tunisien			
	Note	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		4 713 188	4 042 808
Moins : Amortissements		(3 002 023)	(2 515 162)
Total immobilisations incorporelles	(A-1)	1 711 165	1 427 646
Immobilisations corporelles		102 013 823	98 576 164
Moins : Amortissement		(41 631 279)	(36 167 246)
Total immobilisations corporelles	(A-2)	60 382 544	62 408 918
Participations et créances liées à des participations		72 197 212	78 197 212
Moins : Provisions		(4 079 899)	(4 236 746)
Autres immobilisations financières	(B-1)	2 339 819	2 645 503
Total des immobilisations financières		70 457 132	76 605 969
Total actifs immobilisés		132 550 041	140 442 533
Autres actifs non courants	(B-2)		
Total des actifs non courants		132 550 041	140 442 533
ACTIFS COURANTS			
Stocks		165 928 527	81 110 022
Moins : Provisions		(1 352 025)	(630 193)
Total stocks		164 576 503	80 479 829
Clients et comptes rattachés	(B-3)	73 136 432	38 557 867
Moins : Provisions		(2 217 069)	(1 982 720)
Total clients et comptes rattachés	(B-4)	70 919 433	36 575 147
Autres Actifs courants	(B-5)	15 940 419	6 879 191
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-6)	16 002 142	15 251 022
Total des actifs courants		260 447 487	139 185 189
Total des actifs		400 998 328	279 627 722

Bilan au 31/12/2022 après affectation du résultat de l'exercice 2022			
En Dinar Tunisien			
	Note	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		109 340 463	98 480 463
Fonds social		1 932 586	1 680 663
Résultats reportés		8 709	206
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		141 281 758	130 161 332
RESULTAT DE L'EXERCICE			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION (I)	(B-7)	141 281 758	130 161 332
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Provision pour risques et charges	(B-8)	7 403 270	7 906 987
Emprunts	(B-9)	3 407 526	4 237 808
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
Autres passifs non courants	(B-10)	1 110 820	353 603
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :		11 925 617	12 502 398
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-11)	196 153 533	103 162 369
Autres passifs courants	(B-12)	36 718 800	27 539 534
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-13)	14 918 599	6 262 088
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		247 790 933	136 963 991
TOTAL DES PASSIFS (II) :		259 716 570	149 466 389
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :		400 998 328	279 627 722

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DE L'EXERCICE 2022

En Dinar Tunisien								
Désignation	Capital	Réserves légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2022	30 000 000	3 000 000	86 480 463	9 000 000	207	993 354	31 307 735	160 781 758
Affectation de résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2021								
Affectation en résultats reportés suivant décision AGO du 25/04/2023					31 307 735		(31 307 735)	
Affectation réserve			10 860 000		(10 860 000)			
Affectation réinvestissement			0	0				
Affectation en fonds social					(939 232)	939 232		
Indemnité départ à la retraite					18 109 098	806 205		
Dividendes distribués					(19 500 000)			-19 500 000
Mouvements des fonds social								
Résultat de la période							0	
Capitaux propres au 31 décembre 2022 après affectation du résultat 2022	30 000 000	3 000 000	97 340 463	9 000 000	8 710	1 932 586	0	141 281 758